

APPEL À PROJETS EN FORET DOMANIALE LITTORALE

SITE DE VATABLE

-Emplacement pour un stand de location de kayaks-

Annexe 4 – FICHE DESCRIPTIVE DU SITE



Informations sur le site

Nom du site	Vatable
Commune	Trois-Ilets
Département	972, Martinique
Localisation GPS	X : 713047,72 Y : 1608297,96
Parcelle	H0122
Forêt Domaniale	Forêt Domaniale du Littoral
Situation ONF	Direction Régionale de Martinique
Description générale du site	<p>Forêt aménagée par l'ONF pour permettre aux visiteurs de passer un moment agréable.</p> <p>L'ONF le catégorise comme un site de confort, c'est-à-dire ayant une fréquentation élevée et un haut niveau d'équipement.</p> <p>La concession est située à côté de la maison de la Mangrove à côté du Parking.</p>
Activités sur le site	Sortie en forêt, balade prisée, kayak dans la mangrove de Génipa
Accès au site	Via la D7, parking d'une centaine de places
Equipements mise à disposition	Mise à disposition d'un carbet de 43m2 avec un espace de rangement ouvert que le concessionnaire pourra décider de fermer de 1,7m2. Le carbet dispose également d'un ponton de mise à l'eau.
Equipements présents sur le site	Le site est très bien pourvu et dispose de sanitaires, douches carbets et tables bancs à disposition du public.
Type de projet souhaité	Location de canoë/kayak et paddle
Durée de la concession (ans)	4
Renouvelable	Par appel à projets uniquement, points de priorité au candidat sortant donnés en cas de comportement vertueux (voir les conditions et modalités de consultations)
Surface proposé en m2	43m2
Prix mini total de la redevance annuelle	2 500 euros
Eau, électricité et assainissement mis à disposition	Non
Présence de sanitaires sur le site	Oui, deux blocs sanitaires sur le site
Concurrence	Pour l'instant aucun autre concessionnaire n'est présent sur le site, l'ONF se réserve cependant le droit d'installer d'autres concessions sur le site.
Contraintes réglementaires	Site soumis au code forestier

Contraintes particulières	<ul style="list-style-type: none"> -Le site n'est pas accessible directement en véhicule le matériel doit être transporté sur la main sur 40m. -Toute autre activité que la location de matériel nautique est interdite -Interdiction d'exercer une activité la nuit, le site doit être libéré au coucher du soleil -Le site doit être laissé propre tous les soirs -Mobilier et communication publicitaire interdit, le mobilier doit rester neutre -Un panneau de communication pourra être disposé en amont sous réserve d'autorisation de l'ONF
Points de vigilance	<p>L'ONF rappelle qu'un dépassement de la surface de concession pourra entraîner la résiliation de celle-ci.</p>
Contact local	<p>Joffrey EGGENSPIELER, Tel : 06.96.23.17.51 Mail : joffrey.eggenspieler@onf.fr (standard 0596 60 70 70)</p>

Cartographies du site – Photographie aérienne



Cartographies du site – PLAN DE SITUATION

